



SALAIRES HEBDOMADAIRES

REGIONAUX (FPPR/SPHR)

augmentation : + 0,8% le 1^{er} mai 2014

Tous les salaires sont exprimés en BRUT

Valeur du point : 12,17 €

Fonctions	Coef.	Salaires
Rédacteur en chef	190	2 312,30 €
Rédacteur en chef adjoint	175	2 129,75 €
Secrétaire général de la rédaction	150	1 825,50 €
Chef d'édition		
Journaliste polyvalent 3 ^e échelon	145	1 764,65 €
Chef de service ou d'agence		
Secrétaire de rédaction multimédia 2 ^e échelon	140	1 703,80 €
Premier secrétaire de rédaction		
Secrétaire de rédaction 2 ^e échelon	135	1 642,95 €
Rédacteur détaché		
Journaliste polyvalent 2 ^e échelon		
Reporter photo 2 ^e échelon	130	1 582,10 €
Secrétaire de rédaction multimédia 1 ^{er} échelon		
Journaliste polyvalent 1 ^{er} échelon		
Secrétaire de rédaction 1 ^{er} échelon	125	1 521,25 €
Reporter photo 1 ^{er} échelon		
Rédacteurs stagiaires		
du 13 au 24 ^e mois	115	1 399,55 €
du 1 ^{er} au 12 ^e mois	112	1 363,04 €

Les salaires ci-dessus sont majorés, le cas échéant, de la façon suivante :

Pour tenir compte du tirage :	au dessus de 20 000 exemplaires	+ 10 %
Pour tenir compte de la	bi-hebdo	+ 10 %
périodicité :	tri-hebdo	+ 15 %

- Indemnité appareil photographique personnel : 38,11 €

N.B. : Les augmentations au titre des indices portent sur les salaires réels.

ATTENTION : Le Salaire Minimum Professionnel Garanti (SMPG), directement issu de l'accord sur la RTT du 30/06/99 (article 9), passe en 2017 à 1 554,28 €. Le salaire réel des coefficients 112, 115 et 120 ne peut donc, à ce jour, être inférieur à 1 554,28 €.

Le 1^{er} mai 2014